

**Point 02** : Transition écologique – Mise en œuvre d'une Tarification solidaire des services de Mobilités

**Intervention : Nathalie BLIN (Nantes)**

Madame la présidente, chers collègues,

Dans le droit fil des précédentes mesures de solidarité concernant la tarification des transports collectifs bénéficiant déjà à de nombreux habitants de la métropole, la délibération que nous sommes appelés à voter est bienvenue parce qu'elle permettra d'en élargir le principe à de nouveaux publics.

Soulignons pour commencer tout l'intérêt de mesures qui n'opposent pas, bien au contraire, les dimensions d'ordre social et celles qui relèvent de la transition écologique. Quand la recherche d'une plus grande solidarité envers les ménages modestes rejoint la volonté de mettre en œuvre des pratiques vertueuses pour l'environnement et la santé de tous, nous ne pouvons qu'y être favorables. En effet, la Métropole de demain doit privilégier tout ce qui peut permettre à nos concitoyens de se déplacer aisément et sans devoir se mettre en difficulté financière.

Il s'agit de se rendre au travail ou en formation, chercher un emploi, faire les achats du quotidien, pratiquer des loisirs, ou encore circuler pour les activités scolaires et extrascolaires des enfants. C'est la vie de tous les jours qui peut en être facilitée.

Bien entendu, la diminution des recettes consécutive à la baisse du montant des versements transport par les entreprises décidée par l'État et l'élargissement de la réduction des tarifs ne doivent pas porter atteinte aux nécessaires entretiens et investissements des transports publics - notamment en termes d'accessibilité universelle, de fréquence et de densité de réseau. D'autant plus que les charges d'énergie pour la TAN vont fortement augmenter.

En même temps, en même temps, le choix politique pour les transports en commun ne doit pas l'être au détriment des salariés de la SEMITAN, comme ils nous l'ont rappelé à l'entrée de ce Conseil. À l'heure où nous avons besoin d'augmenter nos recettes pour financer ces politiques volontaristes, trouver le moyen du développement du nombre de voyageurs peut en être une piste de réflexion.

Par ailleurs, en élargissant les mesures de tarification solidaire aux services liés à l'usage du vélo, la Métropole adopte une attitude globale qui allie à la fois les enjeux de santé publique, les questions de fluidité dans les déplacements urbains, la nécessité de donner à toutes les bourses les moyens de bouger et l'exigence écologique de lutter contre les émissions de gaz carbonique. En adoptant cette délibération d'ordre tarifaire, la Métropole poursuit ainsi son objectif revendiqué de proposer au plus grand nombre et à moindre coût des alternatives à la voiture.

Je vous remercie de votre attention.